LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2023



Rapport de délégation

DELIBERATION 2023-93

Vu la nécessité pour la commune de faire contrôler les structures pour enfants des aires de jeux, de l'école et de la crèche conformément à la règlementation, le contrat de vérification annuelle des aires de jeux est approuvé. Le prestataire est SOCOTEC EQUIPEMENTS pour une visite par an pour un montant annuel de 497 € HT.

Affaires générales

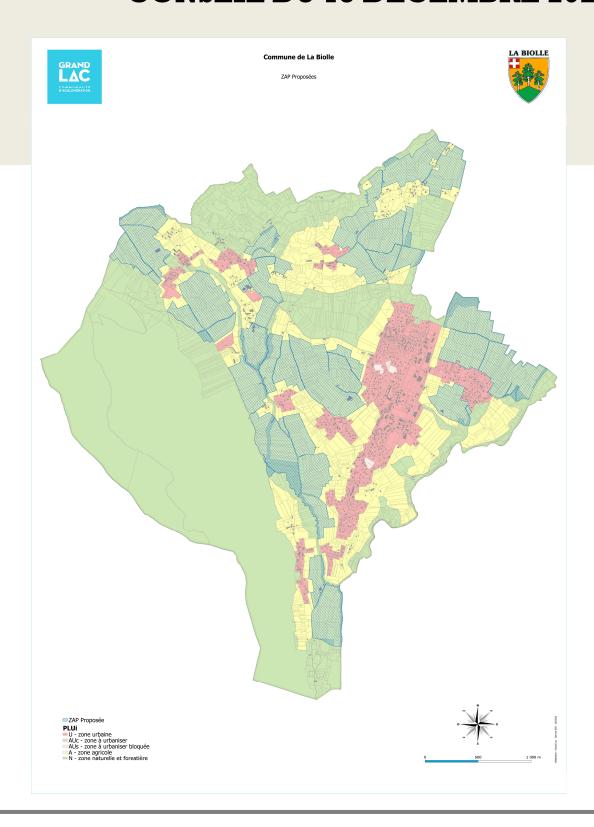
DELIBERATIONS 2023-95 ET 96

Deux conventions sont signées avec le Centre De Gestion afin de pouvoir bénéficier de services proposés par celuici, si besoin. Une concernant l'utilisation du service intérim, l'autre proposant des missions de secrétariat de mairie itinérant. Ces conventions n'appellent pas de règlement financier en dehors de l'utilisation de ces services.

Travaux

DELIBERATION 2023-97

Dans le cadre de son plan de sobriété, la commune a décidé de mettre en place des cuves de rétention d'eaux pluviales afin de les utiliser pour les arrosages du terrain de football. Cette action permettra de limiter les prélèvements sur le réseau d'eau potable en cas de forte tension comme nous en avons déjà connu. Afin de réduire les coûts à charge de la commune une demande de subvention sera faite à l'Etat au travers de l'Agence de l'Eau.



Zones Agricoles Protégées

Dans le cadre de sa politique agricole, la commune souhaite préserver les terres agricoles présentant un intérêt général en raison de leur situation géographique et/ou de leur qualité agronomique. Il est donc proposé de créer une ZAP (Zone Agricole Protégée) par arrêté préfectoral. Cette ZAP constitue une servitude d'utilité publique qui sera annexée au document d'urbanisme. Les zones ont été définies par les élus au fil de diverses commissions en collaboration avec les

DELIBERATION 2023-94 agriculteurs du territoire. Elles ont vocation à assurer la pérennité des exploitations en place, notamment au regard du jeune âge des chefs d'exploitation, d'inclure les terres à proximité immédiate de celles-ci afin de favoriser le pâturage, de préserver les grandes unités encore fonctionnelles et de préférence plates, de maintenir une cohérence avec les ZAP des communes voisines (Entrelacs et Grésy-sur-Aix). Enfin, l'ensemble des zones et espaces naturels dessine une trame « verte » non urbanisée du nord au sud de la commune et d'est en ouest.

RETOUR SUR ...

L'illumination du sapin!

Vendredi 1^{er} décembre avait lieu la traditionnelle « illumination du sapin ».

Malgré un temps pluvieux les enfants étaient au rendez vous afin d'assurer la décoration collective du sapin et la rencontre avec le Père noël. Une soirée festive réussie grâce à l'engagement et l'organisation de l'Union des Commerçants et Entrepreneurs de La Biolle qui offrait gourmandise et vin chaud aux visiteurs. Merci également à la Biolle Rando pour les lampions distribués, à La Biolle Loisirs pour le matériel prêté et au collectif des Petites Mains de La Biolle du Trico'Thé pour les superbes lutins qui décorent la place.

Ce week-end était également l'occasion pour chacun de déposer des jouets au profit du Secours Populaire. Près de 120 kgs de jouets ont été récoltés. L'occasion de faire briller les yeux d'enfants de près de 60 familles suivies sur la saison. Ces familles résident en priorité sur Aix-les-Bains, mais certaines sont à Grésy-sur-Aix, Drumettaz, Mouxy ou encore Brison Saint-Innocent. Merci pour votre générosité.







L'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année!

AIDE HUMANITAIRE

Subvention pour les sinistrés du nord.

DELIBERATION 2023-98

Début novembre, de violentes précipitations se sont abattues sur les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime, entrainant des crues occasionnant de très importants dégâts matériels sur les infrastructures et les habitations. Une aide exceptionnelle de 500 € sera versée à la Protection Civile afin d'acheter et d'acheminer le matériel nécessaire aux familles évacuées pour permettre leur prise en charge.

AGENDA

- Repas intergénérationnel à la cantine : le vendredi 22 décembre Inscription obligatoire auprès de la mairie
- Conférence de Kronos « Charles-Emmanuel le Grand et l'escalade de Genève » :

Vendredi 12 janvier, 20h, espace patrimoine d'Albens Entrée libre

- Réunion publique d'information de la modification du PLUI :
 le 18 décembre à 18h00,
 - le 18 décembre à 18h00, salle plurivalente du groupe scolaire de l'Albanaise, à Albens
- Conseil Municipal:

 le mercredi 17 janvier à 20h,
 salle du conseil
- Emission « 1heure, 1commune » : le mardi 09 janvier à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- <u>Cérémonie des Vœux*</u>:

 le vendredi 26 janvier à 19h,
 salle de l'Ebène
- <u>Temps convivial des ainés* :</u> le dimanche 28 janvier à 14h30, salle de l'Ebène

*Des photos de La Biolle prises par M. Bernard CLEMENT seront exposées.

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

 Sabine LEMOINE décédée le 29 octobre 2023